

Installations, espaces et matériel d'enseignement

La disponibilité de l'espace et du matériel adéquat pour un enseignement efficace représente deux des facteurs qui influent sur l'établissement de l'horaire. La création d'un plus grand nombre de postes ou d'espaces d'enseignement permet d'augmenter le nombre d'élèves et de classes qui peuvent entrer dans un créneau horaire et accroît les possibilités de répondre aux exigences en matière de blocs horaires consacrés à l'ÉP-ÉS. Afin de respecter les critères liés à la sécurité et à la responsabilité, on doit maintenir des rapports adéquats d'élèves à enseignant et en matière de supervision convenable.

Nous aborderons ici la question des installations, des espaces d'enseignement et du matériel dans les écoles et à l'extérieur de celles-ci.

Défis

Il est préférable d'offrir les cours d'ÉP dans de vastes espaces intérieurs ou extérieurs. Le climat manitobain fait appel à une grande utilisation des espaces intérieurs ayant pour conséquence de limiter l'accès au gymnase; ceci peut rendre difficile l'établissement des horaires des cours d'ÉP-ÉS.

- On peut prendre en considération l'utilisation d'un grand gymnase par des classes multiples, mais cette solution peut restreindre les choix d'activités physiques selon l'espace disponible et le matériel. La sécurité représente un aspect fondamental et peut limiter le nombre de classes et d'élèves pouvant être accueillis dans un espace d'enseignement.
- L'organisation d'activités à l'extérieur de l'école, soit sur les terrains de l'école, soit dans des installations de la communauté, exige de porter une attention particulière à la sécurité.
- On doit tenir compte de la qualité du matériel et de son utilisation sécuritaire au moment d'établir les horaires d'ÉP-ÉS.
- L'accès et le coût du transport et de l'utilisation des installations peuvent représenter des obstacles à l'utilisation des espaces alternatifs. Des ententes d'utilisation conjointe entre la communauté et l'école peuvent faciliter cette option, pour autant qu'elles soient bien conçues. Une entente préparée en bonne et dû forme peut assurer que le matériel et les espaces alternatifs rencontrent les exigences de la sécurité et de la responsabilité; cette entente devrait inclure un plan d'urgence pour les élèves.
- L'augmentation du temps d'enseignement et l'utilisation accrue du matériel entraînent l'usure prématurée et la détérioration de ce matériel et se traduit par des réparations ou des remplacements plus fréquents. Ces facteurs doivent être pris en considération lors de la planification.
- Des intempéries peuvent influencer sur la sécurité des élèves et de l'enseignant, lorsque ceux-ci s'adonnent à des activités physiques au plein air; la planification devrait inclure les actions à prendre en cas d'imprévu.

Stratégies

1. Utilisation du gymnase

La plupart des écoles ont un gymnase ou un espace de grande dimension destiné à l'ÉP. Au besoin, il existe d'autres moyens d'accroître le nombre d'espaces d'enseignement.

- ∨
|| Souvent, le gymnase sert pour un ou deux stations d'enseignement et n'est pas utilisé selon son plein potentiel. On peut installer des rideaux ou des unités pour diviser l'espace en deux ou en plusieurs postes d'enseignement.
- ∨
|| Une estrade ou des espaces d'entreposage peuvent être utilisés pour certaines activités (p. ex., l'entraînement contre résistance).
- ∨
|| Dans un gymnase ayant un, deux ou plusieurs stations d'enseignement, on peut placer des bornes au sol (selon les normes pour le volley-ball, le badminton) de diverses façons afin de modifier les terrains et faire participer plus de personnes. La surface murale peut être utilisée pour installer des paniers de basket-ball supplémentaires pour l'enseignement de cette discipline dans des espaces plus restreints.
- ∨
|| L'espace disponible peut être augmenté en transformant les classes ou les salles polyvalentes en aires de conditionnement physique, en studios de danse, en laboratoire sur la santé, en aires pour la lutte, les arts martiaux ou l'autodéfense ou en lieu de préparation pour les activités extérieures (comme un endroit pour placer les skis de fond dans à proximité du gymnase pour permettre un accès rapide à l'extérieur sans interrompre les cours donnés dans le gymnase).
- ∨
|| Deux écoles situées à proximité peuvent répondre aux exigences en matière de cours d'ÉP en partageant un gymnase et en établissant leurs horaires à différentes périodes de la journée, peut-être sous la direction d'un enseignant d'ÉP itinérant.

2. Utilisation des classes

Les classes peuvent être utilisées pour une activité en déplaçant les pupitres et en utilisant le matériel qui favorise des activités sécuritaires. Des espaces vastes et libres comme la cour d'école peuvent remplacer les espaces intérieurs. Ces options peuvent être utilisées lorsque les titulaires de classe doivent donner une partie des cours d'EP et que le gymnase ne suffit pas pour répondre aux besoins de toutes les classes.

3. Espaces extérieurs d'enseignement sur le terrain de l'école

Il serait important d'encourager la participation des élèves à des activités physiques au plein air en tenant compte de la température.

- ∨
¶ Les espaces extérieurs peuvent servir de stations d'enseignement. Il faut rechercher les possibilités offertes sur le terrain de l'école selon les saisons, notamment :
 - structures de jeux, espaces asphaltés;
 - murs extérieurs de l'école pour le hand-ball et les sports de raquette;
 - patinoires extérieures hors saison ou terrains de tennis pour le ballon-hockey;
 - paniers de basket-ball portatifs pouvant être utilisés à l'intérieur et à l'extérieur;
 - sentiers de ski de fond sur le terrain de l'école ou sur la piste d'athlétisme;
 - zones abritées ou dômes.

4. Planification d'espaces d'enseignement supplémentaires

Dans certaines communautés, les écoles et les organismes voisins collaborent et établissent une entente de planification et d'utilisation conjointe afin de créer des espaces d'enseignement supplémentaires.

- ∨
¶ Des terrains de tennis, des abris contre la pluie et des stades de soccer peuvent être aménagés près des écoles ou sur le terrain d'école, et des pistes de course et des stations de conditionnement physique peuvent être aménagées dans l'école.
- ∨
¶ Des aires de conditionnement physique et des espaces pour la danse et les arts dramatiques peuvent être ajoutés dans une école dans le cadre d'une initiative conclue entre l'école et la communauté.
- ∨
¶ Les nouvelles écoles peuvent être construites près des centres communautaires.
- ∨
¶ Des murs d'escalade portatifs représentent une option temporaire pour créer un espace d'enseignement additionnel dans plus d'une écoles.

5. Espaces d'enseignement et installations à l'extérieur de l'école

On trouve à l'extérieur de l'école et du terrain de l'école de nombreux espaces d'enseignement, souvent dans des établissements ayant des instructeurs, ce qui permet d'accroître les possibilités d'activités pour un plus grand nombre d'élèves. La supervision par l'enseignant et la sécurité doivent demeurer comme préoccupation première lorsqu'on quitte l'école. Le document *Manitoba sans danger pour les jeunes : La ressource des excursions scolaires à l'intention des écoles* offre d'excellents conseils.

☞ Voici une liste d'espaces et d'installations à l'extérieur de l'école :

- piscine municipale;
- centres communautaires ou privés pour les sports de raquette;
- terrains et centres de loisirs communautaires;
- centres de curling;
- patinoires pour patinage sur glace, hockey, ringuette ou bandy, et pistes de patins à roues alignées;
- terrains de tennis;
- terrains de golf ou parcours de golf miniature;
- salles de quilles;
- centres d'escalade;
- parcs de planche à roulettes et de patin à roues alignées;
- pistes cyclables;
- sentiers de marche et de randonnée;
- amphithéâtres et gymnases dans la collectivité;
- centre de conditionnement physique, studios de danse et terrains de sport;
- parcs;
- pentes de ski, pistes de planche à neige, pistes de ski de fond ou sentiers de raquette;
- camp de jour ou de long séjour, centre de plein air.

☞ Des ententes officielles entre les divisions scolaires et les communautés concernant l'utilisation partagée des installations permettent aux écoles d'utiliser des espaces à l'extérieur et d'offrir des activités d'ÉP additionnelles qu'il serait autrement impossible d'offrir.

- Les ententes d'utilisation conjointe conclues entre les communautés et les divisions scolaires précisent les conditions d'utilisation des installations de chacune des parties. Elles déterminent habituellement les installations à partager, prévoient les modalités liées aux réservations et à l'établissement des horaires, au personnel, à la supervision, aux droits d'utilisation et aux frais, à l'entretien et à l'utilisation du matériel, aux assurances et à la responsabilité, ainsi qu'aux mécanismes de règlement des différends.
- Les ententes conjointes de planification et de consultation conclues entre les divisions scolaires et les communautés touchent à la planification des installations des écoles et des communautés. Ces ententes comprennent des politiques et des modalités concernant la construction et la rénovation des installations des écoles ou des communautés, et permettent à celles-ci d'apporter des propositions aux plans de construction ou de rénovation afin d'améliorer la capacité des écoles à répondre aux besoins des élèves en ce qui a trait à l'ÉP-ÉS.

Il sera nécessaire de prévoir le transport des élèves selon les installations utilisées.

- ∨
¶ Une des façons d'alléger le coût du transport est d'utiliser des installations à proximité de l'école pour que les élèves puissent s'y rendre à pied.
- ∨
¶ Si l'utilisation d'espaces ou d'installations à l'extérieur de l'école s'avère une option viable pour une école, un budget prévu pour le transport représenterait un atout pour la planification.
- ∨
¶ Lorsque l'on fait appel à des chauffeurs bénévoles, ceux-ci doivent remplir un formulaire avant la sortie, tel que la demande d'autorisation à titre de chauffeur bénévole, contenue dans le document *Manitoba sans danger pour les jeunes : La ressource des excursions scolaires à l'intention des écoles* (2004).

6. Utilisation du matériel

La qualité des programmes est étroitement liée à l'accès au matériel adéquat. Il est donc très important de fournir du matériel neuf et de remplacer le matériel usé. Les écoles peuvent entretenir le matériel de différentes façons ou demander de l'aide à des groupes partenaires.

- ∨
¶ Dans certaines écoles, le matériel n'est pas utilisé de façon optimale. La mise à jour des inventaires peut aider l'administration à faire le suivi et à déterminer le matériel pouvant être utilisé ou être cédé à d'autres programmes.
- ∨
¶ Certaines divisions scolaires achètent du matériel en vue d'en partager l'usage avec plusieurs écoles, comme des skis de fond, des raquettes, des moniteurs cardiaques, du matériel de conditionnement physique, des murs d'escalade portatifs, des pierres de curling en plastique, ainsi que des trousseaux d'information sur la santé et des vidéocassettes. Cette utilisation efficace du matériel peut améliorer la programmation et le temps consacré à l'ÉP-ÉS.
- ∨
¶ Les ententes d'utilisation conjointe entre les écoles et les communautés doivent tenir compte de l'utilisation du matériel. Bien que de telles ententes rendent une plus grande quantité de matériel disponible, l'utilisation accrue du matériel entraîne une usure plus rapide. L'entente doit préciser des modalités concernant la réparation ou le remplacement du matériel endommagé ou brisé.
- ∨
¶ Les comités de parents peuvent choisir de donner leur appui à des projets qui favorisent l'achat de matériel pour l'ÉP-ÉS (p. ex., structures de jeux, bacs à activités pour la classe, pistes d'hébertisme sur le terrain de l'école).
- ∨
¶ Les installations telles que les clubs privés ont souvent du matériel qui peut être loué ou utilisé moyennant des droits d'entrée. La location de matériel ou le paiement pour son utilisation peut rendre possible une sortie de ski ou une séance de natation ou de kayak.

- ∨
¶ Parfois il est possible d'acquérir du matériel grâce à de projets auxquels participent le personnel enseignant, des bénévoles de la communauté et les élèves. L'administration doit, cependant, connaître les politiques locales et les exigences liées à la sécurité afin d'explorer une telle option. Certaines polices d'assurance n'offrent pas de couverture contre les accidents lorsque le matériel est acheté d'occasion.